



Rémunérations/carrières

Quoi retenir des évolutions à venir ?

Les mesures du socle

Mesures liées à la carrière			
	Qui est concerné ?	Conditions	Comment ?
RECLASSEMENT	Stagiaires		Suppression de la clause de non interruption de services Prise en compte des services dans le privé pour TOUS les types de concours (externe, interne, 3 ^e voie)
ACCÈS À LA HORS-CLASSE	Titulaires	À partir du 9 ^e échelon	Augmentation du ratio promouvables/promus par corps 2022 : 18 % 2024 : 22 % 2023 : 21 % 2025 : 23 %
ACCÈS À LA CLASSE EXCEPTIONNELLE	Titulaires	À la hors-classe	Augmentation du contingent en 2023 de 10 % à 10,5 % À partir de 2024, abandon du contingent et passage au ratio comme pour la hors-classe
ACCÈS ÉCHELON SPÉCIAL	Titulaires	Au 4 ^e éch. de la classe ex.	Avancement à l'ancienneté
Mesures liées à la rémunération			
PRIME D'ATTRACTIVITÉ	Stagiaires	Ouverture à taux plein quelles que soient les modalités de stage	+ 795 € nets/an soit + 66,25 € nets/mois
	Titulaires	Augmentation pour les échelons 2 à 7	Gains nets/mois Éch. 2 + 55,60 € Éch. 3 + 94 € Éch. 4 + 119,67 € Éch. 5 + 126,75 € Éch. 6 + 114 € Éch. 7 + 42,75 €
	Contractuels		+ 300 € bruts/an soit + 21,31 € nets/mois
ISOE OU INDEMNITÉS DE FONCTIONS/SUJÉTIONS	PART FIXE	Stagiaires Titulaires Contractuels	Augmentation de l'isoe ou des indemnités de fonctions ou de sujétions + 1 550 € bruts/an soit + 116,87 € nets/mois pour les profs doc. + 1 294 € bruts/an soit + 97,57 € nets/mois pour les autres indemnités
		Stagiaires Titulaires Contractuels	Augmentation pour les classes de 1 ^{re} , terminale, et 2 ^e année de CAP + 538 € bruts/an soit + 40,57 € nets/mois

Les mesures du pacte

ISOE OU INDEMNITÉS DE FONCTIONS/SUJÉTIONS		PART FONCTIONNELLE ISOE OU INDEMNITÉS FONCTIONS/SUJÉTIONS	
Titulaires	Contractuels	À la différence du pacte des autres enseignants, les PLP volontaires devront <i>a priori</i> accepter l'ensemble des missions	1 250 € bruts/an par mission soit 7 500 € bruts/an pour un pacte complet <i>Mise en paiement mensuellement sur 9 mois d'octobre à juin 125,65 € nets /mois par unité pacte</i>
		Un pacte complet sera composé de : • 4 unités de missions de face à face élèves soit 2 h/sem • 2 unités de missions annuelles	
		Missions de face à face élèves : 18 h de travail supplémentaire/an • Remplacement de courte durée	soit 62,83 € nets/heure (soit + 25 € par rapport à une Hse pour un PLP)
		24 h de travail supplémentaire/an • Devoirs faits • Stages de réussite et École ouverte • Découverte des métiers pour les collégiens • Enseignement et accompagnement dans les périodes post bac professionnel • Enseignement d'options • Enseignement complémentaire en groupes à effectif réduit	soit 47,13 € nets/heure (soit + 9,75 € par rapport à une Hse pour un PLP)
		Missions annuelles supplémentaires • Coordination et prise en charge des projets d'innovation pédagogique • Appui à la prise en charge des élèves à besoins particuliers • Encadrement de la découverte des métiers dans les classes de 5 ^e , 4 ^e , 3 ^e • Accompagnement des élèves en difficulté • Accompagnement vers l'emploi	

On est loin des 10 % annoncés !

**Travailler plus pour gagner plus :
pour le SE-Unsa, ce n'est pas une revalorisation !**

Pour le SE-Unsa, il est urgent de revaloriser le point d'indice !